

GV 10.05

REUNION DE LA COMMISSION PLENIERE  
"DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER DE LA GOUTTE D'OR"  
11 JUIN 1990 - HOTEL DE VILLE

**QUESTIONS DES  
ASSOCIATIONS**

DOCUMENT REDIGE PAR LES ASSOCIATIONS :

Accueil-Goutte d'Or (Secours Catholique), Accueil & Promotion, ADCLJC, ADOS, AIDDA, APSGO, Arbre Bleu, ASFI, ASSFAM, ATMF (Centre Doc), EGO, Enfants de la Goutte d'Or, Habiter au Quotidien et Paris-Goutte d'Or.

ET ENVOYE A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION

*Ce document vous est adressé par les Associations membres de la Commission Plénière "Développement Social du Quartier de la Goutte d'Or" mentionnées ci-dessus .*

*Il fait suite aux deux journées de travail conclues le 21 mai dernier en présence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Commission, et d'un certain nombre d'élus et de représentants de Directions de la Ville, de la Préfecture ou d'autres organismes.*

*Il a pour but de faciliter le déroulement de la Commission Plénière du 11 Juin en permettant à chacun de connaître par avance la quasi-totalité des questions soulevées par les Associations et ainsi y apporter des réponses précises. Il permettra aussi d'éviter la longue énumération fastidieuse de ces différents points et laissera plus de temps à la concertation.*

*Sur certaines de ces questions, Monsieur Juppé a déjà répondu le 21 mai. Il nous a semblé cependant opportun de les repreciser ici afin que tous les membres de la Commission entendent ces réponses.*

*Paris, le 2 Juin 1990*

## SOMMAIRE :

### I - AMENAGEMENT DU QUARTIER ET PROBLEMES DE LOGEMENT

#### 1 - SECTEUR DE RENOVATION

- 1.1 - Plan d'aménagement
- 1.2 - Procédure de Restauration Immobilière
- 1.3 - Relogement des habitants d'hôtels meublés
- 1.4 - Logements neufs
- 1.5 - Retour à la Goutte d'Or
- 1.6 - Aménagement placette Chartres/Goutte d'Or
- 1.7 - 29 Chartres
- 1.8 - "Centre commercial" SAEMES
- 1.9 - Implantation de nouveaux commerces
- 1.10 - Création d'un Bureau de POSTE à la Goutte d'Or
- 1.11 - Entretien et nettoyage
- 1.12 - Aménagement Satation RATP Barbès

#### 2 - SECTEUR OPAH (hors Secteur Rénovation)

- 2.1 - Prémptions
- 2.2 - Square Passage Léon - Relogement des familles restantes
- 2.3 - Relogement des familles évacuées pour péril (ou sinistre)
- 2.4 - 61 rue Myrha

#### 3 - SATURNISME (tous secteurs)

- 3.1 - Immeubles à démolir du Secteur de Rénovation
- 3.2 - Autres immeubles à démolir (prémptions Secteur OPAH)
- 3.3 - Logements "désintoxicables": nécessité d'un logement-tiroir

#### 4 - HORS SECTEUR OPAH : RUE EMILE DUPLOYE

- 4.1 - Rénovation
- 4.2 - Cas du 8 rue Emile-Duployé

### II - PROBLEMES SCOLAIRES

- 1 - Locaux scolaires et postes d'enseignants (écoles élémentaires) - ZEP
- 2 - Lien ZEP-DSQ
- 3 - Utilisation des locaux scolaires pour l'animation (langues et cultures d'origine)
- 4 - Soutien scolaire

### III - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

### IV - SANTE - PREVENTION - HYGIENE

- 1 - Antenne Santé-Prévention
- 2 - Propreté et Hygiène

### V - RAMADHAN 1991

### VI - CONCERTATION

### VII - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- 1 - Subventions
- 2 - Locaux
- 3 - "La Goutte d'Or en Fête"

# I - AMENAGEMENT DU QUARTIER & PROBLEMES DE LOGEMENT

## 1 . SECTEUR DE RENOVATION

### 1.1 - PLAN D'AMENAGEMENT

Le projet initial semble à nouveau évoluer sur 2 secteurs: les îlots 4 et 5 (pour l'installation du Centre d'Animation Jeunesse) et la Villa Poissonnière. Ces incertitudes ne favorisent pas l'initiative des propriétaires de l'ensemble du secteur de rénovation, car la situation leur semble floue et pouvant évoluer à nouveau. Il nous paraît important que l'on fixe ce plan d'aménagement et que l'on fasse connaître rapidement les nouveaux projets de réalisation:

*a - îlots 4 et 5 : sur quelle partie des 2 îlots envisage-t-on d'installer le projet ? Totalité ou parties ? Que deviendront les 2 immeubles d'angle (60 et 100 Chapelle déjà réhabilités)?*

*b - Villa Poissonnière : même question. S'agit-il uniquement du 41 Polonceau, ou de l'ensemble de l'entrée Nord, ou des 2 entrées (Nord et Sud) ? Envisage-t-on de toucher au statut de la Voie ? Qu'en est-il des autres immeubles de la Villa ?*

### 1.2 - PROCEDURE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

La Procédure n'a toujours pas débuté pour la partie est du Secteur de Rénovation. Or, d'ici 3 ans, l'OPAH sera finie. Donc plus de subventions. Or, on sait la difficulté qu'ont les copropriétés à définir un programme de travaux, à les voter, à verser les appels,... Pour réussir, elles doivent étaler ces travaux sur plusieurs années. D'où l'urgence d'avoir enfin les injonctions de travaux.

*Le Cabinet technique a-t-il été désigné? Quand va-t-il commencer son travail? A quelle date arriveront ces injonctions?*

### 1.3 - RELOGEMENT DES HABITANTS D'HOTELS MEUBLES

Rappelons que le problème ne concerne que les "célibataires", les familles étant relogées par l'OPHVP. Actuellement, 4 solutions sont proposées : foyer, autre hôtel meublé, indemnité financière ou solution de relogement non définie (suivant les engagements de M. Lafouge lors de la dernière Commission Plénière).

*a - Foyer : cette solution convient à certains des résidents, malgré leur hostilité de principe au Foyer. Ils peuvent en effet y bénéficier de l'APL. Malheureusement, la quasi-totalité des propositions sont faites à Aubervilliers (qui a l'avantage d'accepter les chômeurs).*

*L'OPHVP ne pourrait-il pas faire des propositions dans les foyers parisiens (ce qui conviendrait mieux à ceux - nombreux - qui travaillent en déplacement ou commencent très tôt le matin) ?*

*b - Hôtel meublé : cette proposition se révèle être une véritable escroquerie, non seulement à cause du statut de ces hôtels, mais aussi à cause de la non-réglementation actuelle, et du fait que ces hôtels "au mois" se transforment en hôtels "au jour" . La plupart des résidents de la Goutte d'Or qui ont opté pour cette solution ont été relogés au 44 rue des Poissonniers. Le gérant y pratique des augmentations répétées. Résultat: à notre connaissance, presque aucune des personnes "relogées" dans cet hôtel n'y est restée. On ne peut donc appeler cela une "offre de relogement" (ce à quoi s'était engagée la Ville - cf document joint au dossier de DUP).*

*Nous demandons qu'on ne fasse plus cette proposition, sauf si l'OPHVP trouve un hôtel avec lequel un contrat précis pourrait être signé, sauvegardant les intérêts des personnes qui préfèrent cette solution.*

*c - Indemnité: elle était de 3000 Frs, et atteint parfois 5000 Frs. Que dire d'autre si ce n'est qu'il s'agit bien d'une façon peu glorieuse de se débarrasser d'un certain nombre d'habitants (près d'une cinquantaine sur cent ont été ainsi "indemnisés"). L'engagement d'une proposition de relogement n'est pas alors tenue.*

*d - Relogement : actuellement, une quarantaine de personnes isolées ont demandé à bénéficier d'un vrai relogement (une dizaine provenant de l'hôtel du 19 Goutte d'Or et relogées provisoirement dans d'autres chambres vides du Secteur de Rénovation, une vingtaine de l'hôtel du 8 Charbonnière et une dizaine du 23 Goutte d'Or). Toutes ces personnes ont déposé - comme l'a demandé la DCL - une demande de logement à la Mairie du 18è et les numéros ont été - ou vont être - communiqués à la DCL. Toutes étaient dans le quartier*

avant Septembre 1983 - certaines depuis plus de 10 ou 15 ans. Il s'agit donc toujours de personnes stables, ayant presque toutes un travail et souhaitant accéder enfin à un vrai logement. Certaines sont prêtes à la multilocation, d'autres demandent des studios. Aucune d'entre elles ne pose un problème quelconque d'insertion et n'a besoin d'un "suivi social". De plus, elles sont majoritairement attachées au quartier.

A ces besoins que nous avons exprimés depuis 1984, malgré toutes les propositions faites, on nous répond aujourd'hui LOGOTEL.

LOGOTEL est un produit proposé par "Logement Pour Tous" qui vise à proposer des appartements meublés à des personnes mobiles. D'après LPT, un Logotel est prévu pour 1/3 de fonctionnaires en déplacement provisoire, 1/3 de personnes ayant besoin d'un suivi social important (hébergement thérapeutique, réinsertion de toxicomanes, etc...), 1/3 pour des personnes mal-logées (des immigrés notamment) en attente d'une solution durable. Ce produit ne répond donc pas aux besoins des personnes mentionnées ci-dessus. Il ne s'agit pas d'un vrai relogement (même si LPT sait bien que des relogements "provisoires" sont appelés souvent à durer).

*Pourquoi ne pas reloger ces personnes dans les appartements neufs ou réhabilités de la Goutte d'Or? Nous avons proposé - entre autres - d'utiliser en partie le 19 Jessaint à cet effet. Qu'en est-il de ce projet? Pourquoi ne pas accepter de proposer des solutions de multi-location à la Goutte d'Or à ceux qui le souhaitent (solution économiquement plus intéressante et qui ne concernerait qu'un maximum de 20 personnes)? A noter que le relogement à la Goutte d'Or ne poserait pas de problèmes d'intégration ("célibataires" au milieu de familles) puisque le quartier vit ainsi depuis longtemps.*

#### 1.4 - LOGEMENTS NEUFS

La Note de la Ville relative au plan de relogement du 10-10-84, et annexée au rapport des Commissaires Enquêteurs de la DUP précisait : "... l'intégralité des 650 logements construits seront proposés au relogement des occupants initiaux" (§ 4). De même il était précisé que "chacun des attributaires (Préfecture, Ville et organismes constructeurs) s'est chargé en ce qui le concerne à attribuer tous les logements de son contingent aux occupants initiaux du quartier de la Goutte d'Or" (§ 3).

*Concrètement, ces règles seront-elles appliquées pour les 135 premiers logements sociaux bientôt disponibles? Comment se fera l'attribution?*

*Les personnes encore à reloger sont-elles assurées de pouvoir habiter dans ces logements, si elles le souhaitent?*

#### 1.5 - RETOUR A LA GOUTTE D'OR

Conformément à l'Arrêté de DUP, les habitants qui le souhaitent et qui ont été relogés ailleurs peuvent revenir à la Goutte d'Or. Cela ne concernera sans doute que peu de familles. Cependant, nous en connaissons déjà certaines.

*Que doivent faire ces familles pour bénéficier de ce retour dans les futurs appartements livrés?*

#### 1.6 - AMENAGEMENT de la Placette angle Chartres-Goutte d'Or (cf dernier CR Commission Plénière)

M. JUPPE avait demandé à M. le Secrétaire Général de lui faire rapidement des propositions.

*Où en est-on?*

#### 1.7 - 29 CHARTRES

L'immeuble est vide et muré. Il est isolé (les immeubles voisins doivent être maintenus).

*Sa destruction-reconstruction est-elle programmée pour bientôt (rien ne s'y opposant)?*

#### 1.8 - "CENTRE COMMERCIAL" SAEMES

Nous répétons à nouveau que ce centre n'est pas conforme aux règles de sécurité et d'hygiène (évacuation et ventilation en fonction des commerces installés). L'incendie qui a eu lieu le 29 mai l'a bien révélé.

*Le constructeur ou le gestionnaire vont-ils enfin remédier à ce problème?*

*Que compte faire la SAEMES pour "dynamiser" ce lieu sinistre (puisque toujours à moitié fermé)?*

## 1.9 - IMPLANTATION DE NOUVEAUX COMMERCES

La réponse apportée lors de la dernière Commission à cette question n'est guère satisfaisante. D'abord, elle est en contradiction formelle avec tous les discours précédents (qui prônaient l'installation de quelques commerces de vie quotidienne et parlaient d'une volonté de promouvoir un minimum de diversification commerciale). Ensuite, parce que nous n'avons jamais demandé qu'on interdise la réinstallation de tel ou tel type de commerces, mais que l'Aménageur suscite (en allant à leur recherche) l'installation de quelques commerces complémentaires (journaux-papeterie, charcuterie, droguerie, pharmacie). Le meilleur moyen (pour provoquer un phénomène d'entraînement) ne serait-il pas de proposer à une chaîne de moyennes surfaces (type ED ou Francprix,...) de s'installer dans le quartier?

*Quelles sont les propositions de l'Aménageur à ce sujet ?*

## 1.10 - CREATION D'UN BUREAU DE POSTE A LA GOUTTE D'OR

Suite à notre intervention appuyée par la Préfecture et le Député, le Ministre des Postes a répondu favorablement à notre demande de création d'un Bureau de Poste dans le quartier. Le 3 avril, nous avons fait savoir à l'OPHVP que LA POSTE cherchait donc 150 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée dans le secteur.

*Les contacts ont-ils été pris? Peut-on savoir où en est ce dossier?*

## 1.11 - ENTRETIEN ET NETTOYAGE

*Quel service est chargé de l'entretien de la placette et de l'escalier (angle Goutte d'Or/Chartres) et du passage avec escalier le long du Gymnase (1 marche cassée depuis longtemps + état déplorable de l'entrée côté Goutte d'Or) ? Qui est responsable du nettoyage de ces espaces (escaliers souvent très sales) ?*

## 1.12 - AMENAGEMENT STATION RATP BARBES (côté Goutte d'Or)

Suite à notre demande (cf CR dernière Commission Plénière), la RATP et la Direction de la Voirie nous ont fait savoir qu'un plan d'aménagement a été mis au point, et que substitait le problème du financement.

*Peut-on avoir des précisions sur cet aménagement? Le financement est-il prévu pour bientôt ?*

# **2 - SECTEUR OPAH (hors secteur Rénovation)**

## 2.1 - PREEMPTIONS

a - Problème du 9 Léon et du 34 Myrha.

Le 36 Myrha a été entièrement refait (église du Nazaréen). Un dossier sérieux de réhabilitation a été déposé au PACTE par les propriétaires du 9 rue Léon. Quant au 34 Myrha, il a été détruit. Nous proposons qu'on abandonne le projet de préemption du 9 rue Léon, qu'un programme soit défini dès maintenant pour le 34 Myrha et soient seulement préemptés les 11 et 13 Léon (ce qui laisse une belle parcelle à l'OPHVP pour construire).

*Ne peut-on pas modifier dans ce sens le plan directeur de l'OPAH en ce qui concerne l'ensemble 34 à 40 Myrha/ 9 à 13 Léon, ce qui permettrait entre autre d'avoir rapidement un programme neuf au 34 Myrha (cœur du quartier)?*

b - Gestion des immeubles à préempter.

Entre le moment où l'OPHVP acquiert des lots dans un immeuble et le moment où il devient propriétaire unique, il peut de passer plusieurs années durant lesquelles la co-propriété se dégrade (les autres co-propriétaires ne souhaitant pas dépenser de l'argent pour entretenir un immeuble qui sera détruit) : ceci cause de nombreux soucis aux locataires.

*L'OPHVP ne peut-il pas avoir une action plus dynamique au sein de la copropriété (notamment pour faire que soit assuré l'entretien nécessaire et qu'il n'y ait pas de coupures d'eau) ?*

## 2.2 - SQUARE "PASSAGE LEON" - RELOGEMENT DES FAMILLES RESTANTES

Il reste encore une petite dizaine de familles habitant aux 22 et 24 Passage Léon sans compter celles de la rue Cavé. C'est pour l'une de ces familles qu'une des sociétés d'HLM a prétexté un refus fictif de la famille

pour ne pas donner suite au relogement. Certaines de ces familles ont vu passer plus de 10 propositions de relogement et ont subi des refus des sociétés (malgré la Garantie apportée par "Solidaritoit"). Le prétexte invoqué (manque de ressources) est souvent fallacieux, cachant un problème de discrimination raciale. Les familles sont souvent angoissées et traumatisées (d'autant plus que les immeubles se dégradent et sont entourés de chantiers).

*Que compte faire la DCL pour aboutir rapidement au relogement correct de ces familles à Paris (comme le veut la loi)?*

### 2.3 - RELOGEMENT DES FAMILLES EVACUEES POUR PERIL (OU SINISTRE)

#### a - Responsabilité du relogement (Préfecture/Ville)

Il nous a été dit, il y a une année, que désormais c'était la DCL qui coordonnait l'ensemble des relogements "prioritaires" (notamment dans les cas de périls et de sinistres). Or, depuis, il nous a été opposé à plusieurs reprises que la Ville n'était pas seule responsable, mais qu'il y avait aussi la Préfecture. Puis, nous avons appris la suppression du Bureau du Logement de la Préfecture (qui gérait notamment le relogement des "prioritaires") ainsi que la disparition de cette notion de "prioritaires".

*Peut-on nous préciser de façon claire les responsabilités? Qui est - ou doit être - notre interlocuteur pour ce type de questions? Pour les périls et sinistres? Pour le saturnisme? Pour les "mal-logés"?*

#### b - Familles à l'hôtel depuis près d'un an.

Un certain nombre de familles avec enfants en bas-âge évacuées du 34 Myrha (le 19-7-90 - immeuble qui était propriété de la Ville), du 7 Laghouat (21-7-90), du 12 Laghouat (17-8-89) et du 9 rue Emile-Duployé (mars 90) sont toujours hébergées à l'hôtel faute de relogement. Cette situation est inacceptable:

- pour les familles qui n'ont pas le droit de faire de cuisine (et doivent payer cher pour des restaurants ou manger froid) et ne peuvent éduquer correctement leurs enfants,

- pour la collectivité qui prend en charge la grosse majorité des frais d'hôtel (BAS + A.S.E.) : le prix moyen versé par la collectivité par mois d'hôtel et par famille est de 15 000 Frs.

*Que compte faire la DCL pour aboutir rapidement au relogement correct de ces familles? Faut-il que les familles fassent des "sit-in" pour que l'on s'occupe d'elles?*

### 2.4 - 61 MYRHA

Voilà plusieurs années que ce bel immeuble (propriété de la Ville) est muré.

*Qu'attend-on pour le réhabiliter et y reloger des gens du quartier?*

## **3 - SATURNISME (tous secteurs)**

### 3.1 - IMMEUBLES A DEMOLIR du Secteur de Rénovation

Une dizaine de familles dont les enfants sont intoxiqués habitent des immeubles à détruire du secteur de Rénovation. Dans tous les cas, la solution préférable est le relogement anticipé de ces familles (qui devront de toute façon l'être dans les années à venir). Malheureusement, il semble que l'OPHVP ne dispose depuis le début de l'année que de peu de logements pour l'Opération Goutte d'Or (malgré le plan annexé à l'Enquête Publique de 1984). Un cas très urgent qui devait être solutionné depuis plus d'un an par l'OPHVP ne l'a toujours pas été à ce jour (24 Chartres).

*L'OPHVP est-il décidé à accélérer ces relogements? Peut-on lancer des procédures d'interdiction d'habiter dans le cas où le propriétaire est injoignable (ce qui permettrait à l'Office de reloger et de murer)?*

### 3.2 - AUTRES IMMEUBLES A DEMOLIR (préemptions Secteur OPAH)

3 familles habitent dans des immeubles à détruire du Secteur OPAH (23 Myrha et 13 Léon), soit 6 enfants intoxiqués. Deux des pères travaillent au Service de Propreté de la Ville de Paris. Leurs logements ont été jugés techniquement infaisables du point de vue de la désintoxication "PEEL-AWAY" par les logisticiens de "Médecins sans Frontières". Ces 3 cas urgents ont été signalés à la DASES, à la DCL, à la Préfecture, à Madame André et à Monsieur Mécheri. A ce jour, aucun relogement n'a été effectué.

*La DCL, la Préfecture et l'OPHVP (qui héritera de ces immeubles) ne peuvent-ils pas unir leurs efforts de façon urgente pour le relogement de ces familles (il en va de l'avenir et de la vie des enfants intoxiqués)?*

### 3.3 - LOGEMENTS "DESINTOXICABLES" : NECESSITE D'UN LOGEMENT-TIROIR

Dans tous les cas où la désintoxication "Peel-Away" est possible, la famille doit être hébergée provisoirement ailleurs pour une durée allant de 15 jours à 1 mois (lorsqu'on en profite pour faire d'autres travaux de réhabilitation visant à rendre le logement salubre). Pour que les enfants ne pâtissent pas de cet hébergement, il faut que leur scolarité puisse continuer à s'exercer régulièrement. Il est donc nécessaire d'avoir un logement-tiroir dans le quartier (ou à proximité).

*La DCL peut-elle fournir ce logement-tiroir à la Coordination qui assure la désintoxication (soit dans le patrimoine de la Ville, soit en faisant appel à un organisme relogeur) ?*

## **4 - HORS SECTEUR OPAH : RUE EMILE DUPLOYE**

Cette rue fait partie non seulement administrativement mais aussi "psychologiquement" du quartier de la Goutte d'Or. Des projets de rénovation sont en cours, tandis que la situation de certains habitants se détériore.

### 4.1 - RENOVATION

*Peut-on avoir des précisions sur le plan d'aménagement? l'organisme aménageur? le phasage opérationnel? les perspectives de relogement?*

### 4.2 - CAS DU 8 rue Emile DUPLOYE

Plusieurs familles en situation régulière y vivent sans eau depuis 1983 (suite à l'évacuation de certaines personnes pour prostitution par la Préfecture de Police). La propriété y est défaillante. L'expropriation ou l'achat de cet immeuble, et le relogement de ces familles semblent urgents.

*Peut-on nous apporter des précisions sur la situation de cet immeuble et l'avenir de ses habitants?*

## **II - PROBLEMES SCOLAIRES**

### 1 - LOCAUX SCOLAIRES ET POSTES D'ENSEIGNANTS (ECOLES ELEMENTAIRES) - ZEP

• Bien que la Goutte d'Or fasse partie d'une Zone d'Education Prioritaire (ZEP), les effectifs des classes dans les écoles élémentaires restent chargés et la rentrée 1990 se fera à nouveau dans des conditions très médiocres, si ce n'est franchement mauvaise en ce qui concerne les effectifs. Or, sans réduction d'effectifs (pour arriver à une moyenne générale de 23), il n'y a pas de projet sérieux d'une école de la réussite dans un quartier comme le nôtre.

• Les moyens qui existent actuellement pour promouvoir la réussite scolaire et assurer la pédagogie de soutien nécessaire sont cruellement insuffisants:

- classes d'adaptation (il serait souhaitable qu'il existe une classe d'adaptation pour chaque niveau sur l'ensemble du quartier),
- GAPP débordé,
- enseignants supplémentaires ("chargés de mission" pour le soutien et le remplacement) en trop petit nombre, etc...

• La population scolaire du quartier ne va pas diminuer dans les années à venir. En effet, dans le cadre de la Rénovation, la moitié de la population concernée a déjà déménagé. Dès 1991, les immeubles en construction actuellement seront occupés, notamment par des familles avec enfants (vu la taille des appartements prévus) et ce mouvement se poursuivra pendant 3 à 4 ans.

• Les locaux scolaires à disposition des écoles sont déjà trop étroits:

- impossibilité de créer de nouvelles sections,
- peu ou pas de salles convenables réservées pour des activités dites "annexes" mais fondamentales (dessin, musique, informatique, bibliothèque, etc...), ni locaux pour le GAPP dans chaque école,

- problèmes d'espace dans certaines cours de récréation, etc...

• Les disponibilités foncières existent aujourd'hui, le projet d'aménagement du quartier n'étant pas "bouclé" à l'heure actuelle (notamment pour les îlots 4 et 5). D'ici quelque temps, ce ne sera plus le cas.

#### MESURES CONCERTÉES A PRENDRE

Il faut donc que le Ministère dégage de nouveaux postes pour faire baisser les effectifs par classe et assurer le soutien nécessaire. Mais, si l'on additionne les besoins en locaux supplémentaires pour réduire les effectifs et assurer le soutien nécessaire (par création de nouvelles sections normales ou d'adaptation) et pour dégager des salles convenables pour les activités "annexes", on doit arriver à l'équivalent d'une nouvelle école. Les possibilités d'agrandissement des écoles actuelles étant limitées (à part celle de la rue Richomme), cela ne vaut-il pas la peine de construire une nouvelle école? Une étude statistique prévisionnelle plus précise devrait indiquer si l'extension d'une école suffirait ou s'il faut envisager la construction d'un nouvel établissement.

Nous sommes donc face à un cercle vicieux. Pas de baisse d'effectifs, pas de nouvelles sections, etc... sans création d'une nouvelle école (responsabilité de la Ville de Paris), mais aussi à quoi servirait de construire une nouvelle école s'il n'y a pas des moyens supplémentaires attribués pour les animer (responsabilité du Ministère de l'Education Nationale).

Nous demandons donc qu'une sérieuse concertation s'engage rapidement entre les Services compétents du Ministère de l'Education Nationale et ceux de la Ville de Paris afin que des solutions puissent être mises en œuvre et que la Zone Prioritaire d'Education et le Développement Social du Quartier puissent franchir une nouvelle étape décisive pour l'avenir de la génération montante de la Goutte d'Or.

*Quelles réponses à ces propositions (de la part de la Ville et de l'Etat) ?*

#### 2 - LIEN ZEP - DSQ

*Les deux procédures semblent déconnectées. Au moment où l'on parle d'un relancement de la ZEP, n'est-il pas possible de prévoir des liens étroits entre ZEP et DSQ ?*

#### 3 - UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ANIMATION (Langues et cultures d'origine)

Certaines Associations souhaiteraient pouvoir utiliser des salles de classe en dehors du temps scolaire (comme cela est prévu par différentes circulaires) pour l'animation en langues et cultures d'origine. Cela serait une réponse préférable à celle actuellement proposée dans des locaux de type "caves" ou "garages" sous l'influence des mosquées. Pour cela, il est nécessaire d'avoir non seulement l'autorisation des Chefs d'établissement mais aussi de la Ville.

*Quelle est la position de la Ville ? Auprès de quels interlocuteurs les projets doivent-ils être déposés ?*

#### 4 - SOUTIEN SCOLAIRE

Les associations du quartier qui interviennent sur le soutien scolaire ont créé depuis plusieurs années une Coordination Périscolaire (qui regroupe actuellement neuf associations: Accueil-Goutte d'Or, Accueil & Promotion, ADCLJC, ADOS, AIDDA, APSGO, ASFI, ATMF et Enfants de la Goutte d'Or). Cette coordination vise à faciliter la complémentarité des actions des uns et des autres et à développer les contacts avec les partenaires concernés (enseignants, chefs d'établissement, parents, etc...). La formation des intervenants fait aussi partie de ses préoccupations. Des aides dans ce domaine ont été proposées. La Coordination souhaiterait pouvoir préciser ses besoins et ses demandes en tant que telle (plutôt que des réponses soient apportées association par association).

*Une concertation pourrait-elle s'engager entre la Ville et la Coordination à ce sujet ?*

### III - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE

La création d'un tel centre, très attendu, est une bonne initiative pour le quartier.

*Les Associations travaillant avec les jeunes seront-elles associées à la mise au point du projet ?*

*Y sera-t-il prévu un lieu de rencontre ouvert à tous les jeunes (sans qu'il soit nécessaire de pratiquer telle ou telle activité) ? Quelle sera la place accordée aux plus jeunes (les enfants) ?*



## IV - SANTE - PREVENTION - HYGIENE

### 1 - ANTENNE SANTE-PREVENTION

Les problèmes de santé sont très nombreux à la Goutte d'Or. Un projet de création d'un Centre avait été déposé en 1985 par "Paris-Goutte d'Or" et n'a eu aucune réponse. A part cela, la Commission n'a jamais abordé ces questions. Pourtant, nombreux sont les praticiens du quartier qui constatent qu'il y aurait place pour un travail important d'information et de prévention qui permette aux familles d'éviter d'avoir recours - souvent très tard - à leurs services ou à l'hôpital. Il serait utile de créer une structure de quartier qui réponde à ce besoin.

*La Ville est-elle prête à étudier cette proposition en lien avec les praticiens, les institutions et les associations concernées ?*

### 2 - PROPETE ET HYGIENE

Le problème de la saleté des rues n'est pas qu'une question d'esthétique mais d'abord un problème de salubrité. Les cafards et rongeurs de tout poil prolifèrent, encouragés par les entrepôts des grossistes rarement conformes aux règles élémentaires d'hygiène et par les dépôts à même le sol des déchets des plus gros commerçants du quartier (viande, semoule, fruits et légumes). Cette situation a trop duré. Le rôle de la Commission est de proposer des solutions coordonnées où tous les partenaires concernés devraient tenir leur rôle. C'est le cas des Inspecteurs de la Propreté de la Ville, mais aussi des services de Police. Ce serait une bonne occasion d'élaborer une campagne commune Ville-Police, et de mettre enfin en pratique sur le quartier les belles théories souvent entendues sur l'ilotage. De même, il serait vital de "réveiller" les Services de l'Hygiène de la Préfecture de Police qui semblent considérer que dans notre quartier les règles normales n'ont pas à être appliquées par les commerçants.

*Qu'en est-il de la réunion de sensibilisation proposée par M. Juppé (une liste des commerçants a été envoyée à sa demande) ?*

*Ne faut-il pas prévoir un dispositif plus ambitieux ?*

*Les services de police (qui sont capables de mobiliser un car et des effectifs pour faire de la prévention pendant tout le mois de Ramadhan) acceptent-ils de participer à cette action (qui fait partie, nous semble-t-il, de leurs missions de "gardiens de la paix") ?*

## V - RAMADHAN 1991

L'organisation du Ramadhan instaurée depuis 3 ans de façon relativement satisfaisante (installation de commerces de rues à l'angle Chartres/Charbonnière) ne pourra pas être reconduite telle quelle l'an prochain: en effet, l'angle Chartres-Charbonnière devrait être en chantier. De plus, la plupart des commerces de la rue de Chartres seront murés. Or, il est évident qu'il faut que les Pouvoirs Publics continuent à proposer une organisation minimale, sans quoi l'on reviendrait à la situation qui prévalait il y a 4 ans, insupportable pour les habitants. Nous proposons, qu'en concertation avec les commerçants concernés, les Services de Police, les Associations d'habitants et la Ville, une autre solution soit étudiée dès maintenant. Pour notre part, nous proposons que l'on utilise à cette fin l'esplanade en prolongement du Parking (angle Polonceau/Goutte d'Or), ce qui aurait l'avantage non seulement de ne pas gêner la circulation, mais aussi de dynamiser (si cela est encore possible) le "centre commercial" situé sous le terrain de sports.

*Si un accord existe sur ce diagnostic, qui va prendre l'initiative de mettre au point cette proposition?*

## VI - CONCERTATION

Parmi les constats faits le lundi 21 mai, on a relevé le manque d'information et de coordination entre les actions lancées par la Ville et les initiatives locales (ce fut le cas notamment quand furent évoquées les activités proposées aux jeunes). De plus, si la concertation s'est bien établie en ce qui concerne la Salle St Bruno, on peut aussi constater que ce ne fut pas le cas pour le Square "Passage Léon" malgré les déclarations d'intention.

*Ne faudrait-il pas prendre les moyens pour développer cette information et cette coordination entre les différents services de la Ville et les partenaires locaux (cf. plan "Lecture" de la Ville, activités proposées, etc..) suivant les nouveaux projets lancés ?*

*De plus, n'est-il pas possible d'institutionnaliser la réunion d'une "mini-commission" de coordination, d'information et de concertation qui réunirait les principaux services de la Ville et les Associations entre deux réunions de la Commission Plénière (un peu comme ce qui se fait sur le projet "Salle St Bruno")?*

## VII - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

### 1 - SUBVENTIONS

"L'Arbre Bleu" a besoin d'une subvention urgente de 50.000 Frs pour lui permettre de réserver les locaux que l'Association a trouvé dans le quartier.

*Quelles possibilités existent pour résoudre ce problème ?*

### 2 - LOCAUX

Rappel des besoins en locaux qu'ont toujours certaines associations : ADOS, AIDDA, APSGO et LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR.

### 3 - "LA GOUTTE D'OR EN FETE 1990"

Comme chaque année depuis 5 ans, les Associations du quartier organisent "LA GOUTTE D'OR EN FETE". Ces manifestations (d'un budget total de 95.000 Frs) sont possibles grâce aux subventions (l'an passé: 40.000 Frs par le FAS, 16.000 Frs par Jeunesse & Sports et 27.000 Frs par la DASES).

*Les organisateurs peuvent-ils tabler sur un montant égal de subventions cette année ?*

*Le lieu choisi (esplanade du Square "Passage Léon"- le long de la rue Polonceau) sera-t-il ouvert à cette date (23 Juin) ? Aurons-nous les autorisations des "Parcs et Jardins" pour cela ? Existe-t-il une possibilité de branchement électrique?*